



Carte de séjour salariée

Par **shahid**, le **02/07/2017 à 15:00**

bonjour , j'ai déposer mon dossier a la préfecture de Bobigny rnà 12/2015 . mais on m'a pas répondu , du coup je suis parti a rn la préf pour savoir d'état de mon dossier au 12/2016 et on m'a dit que mon dossier est toujours en cours . j'ai envoyer un mail à 03/2017 ,,,,toujours en cours . donc j'ai renvoyer un mail vers 05/2017 et on m'a répond que en délais de 4 mois si je reçois pas une réponse cella veut dire c'est rejetée, mais je n'ai reçu aucune lettre de rejet a mon domicile .ni OQTF. DU coup je dois attendre 1 an pour déposer un nouveau dossier?

Par **amajuris**, le **02/07/2017 à 17:38**

bonjour,rnen la matière, le silence de l'administration vaut refus.rnen attendant , vous risquez d'être en situation irrégulière.rnsalutations

Par **shahid**, le **02/07/2017 à 18:48**

Oui mais pour l'instant j'en ai que 5 bulletin de salaire alors je dois attendre au moins 8 bulletin de salaire pour déposer le dossier non?